



CONDITIONS GÉNÉRALES

Valables pour tous les contrats et livraisons depuis le 1^{er} janvier 2026

1. Principes

L'association du « Panier bio des 3 Vallons et environs » est un système d'agriculture contractuelle de proximité. Elle veut favoriser les contacts entre les consommateur.trice.s et les agriculteur.trice.s. Elle propose des denrées alimentaires issues de cultures, d'élevages et de transformations respectant les règles de l'agriculture biologique. Ces produits proviennent principalement des agriculteur.trice.s de la région des 3 Vallons et de ses environs. Des produits provenant d'autres régions peuvent compléter la gamme.

Le principe de l'agriculture contractuelle implique un engagement sur la durée des deux parties. Les consommateur.trice.s s'engagent par contrat à acheter les produits proposés selon l'offre saisonnière. Les agriculteur.trice.s s'engagent à produire et fournir leurs produits via l'association du « Panier bio des 3 Vallons et environs » aux consommateur.trice.s.

Les prix des produits payés aux agriculteur.trice.s sont estimés selon les coûts de production et de livraison effectifs. Les consommateur.trice.s payent par avance selon les modalités des différents contrats.

En souscrivant à un contrat avec l'association, il est nécessaire de s'acquitter d'une cotisation (*cf* statuts de l'association). Celle-ci s'élève à 20.- CHF et est intégrée à la première facture annuelle.

2. Panier hebdomadaire de légumes et de fruits

Principe :

Les consommateur.trice.s s'engagent, en principe sur une année, pour recevoir un panier hebdomadaire de légumes et de fruits de saison selon ce qu'offrent les récoltes.

Contenu et prix :

Le contenu des paniers est élaboré principalement avec des légumes et parfois complété avec des fruits. Il est possible de conclure un contrat pour les paniers de tailles suivantes :

Taille	Prévu pour
Petit	1 personne
Moyen	2 personnes
Grand	4 personnes

Les prix sont calculés afin de couvrir une valeur équitable des légumes et des fruits selon leurs coûts de production, de conditionnement, de livraison et d'administration (*cf* Annexe). Ils sont mentionnés dans le contrat.

Solidarité avec les mains (obligatoire) :

En contractant un abonnement, les consommateur.trice.s s'engagent à venir aider bénévolement aux champs ou à la ferme durant un nombre de demi-journées minimales fixées comme suit :

- Petits paniers : 1 demi-journée
- Moyens paniers : 2 demi-journées
- Grands paniers : 3 demi-journées

En cas d'impossibilité, les demi-journées non-effectuées seront facturées en fin d'année (*cf* Annexe).

Solidarité avec le porte-monnaie (facultatif) :

Les consommateur.trice.s désirant apporter un soutien financier supplémentaire peuvent contracter un «panier solidarité» qui est 10 % plus cher que le panier standard. Cette plus-value alimente un fond de soutien pour les agriculteur.trice.s et pour les «paniers petit budget» (*cf* ci-dessous).

A l'inverse, les consommateur.trice.s qui estiment y avoir droit peuvent contracter un «panier petit budget» 20% moins cher, afin que le prix ne soit pas un obstacle à la conclusion d'un tel contrat. Ce choix est laissé à la libre appréciation des consommateur.trice.s, aucun contrôle de la part de l'association n'est effectué.

Paielement :

Le paiement s'effectue sur facture au début des livraisons des paniers en 1, 2 ou 3 tranches. En cas de non-paiement, et après rappel, les livraisons sont interrompues.

Début, durée et fin du contrat :

Il est possible de commencer en principe aux moments suivants de l'année : début janvier, début mai, début septembre. Le contrat initial va jusqu'à la fin d'une année civile. **Il est ensuite renouvelé tacitement d'année en année.** Le contrat peut être résilié moyennant un préavis de deux mois pour les dates suivantes ; 30 avril, 31 août, 31 décembre. Les résiliations d'un montant inférieur à 50.- ne seront pas remboursées.

Livraison :

Les légumes sont livrés 46 fois par année sur des points de dépôts répartis dans la région. Les consommateur.trice.s doivent aller chercher leurs paniers de légumes sur ce point le jour de la livraison dès la fin de l'après-midi ou, au plus tard, le lendemain. Passé ce délai, les paniers restant seront enlevés du point de dépôt, ils ne sont pas remboursés.

Vacances :

Trois semaines de vacances par année sont fixes durant lesquelles il n'y a pas de livraison, soit deux semaines à Noël et une semaine à Pâques. Ce sont les vacances prévues pour les agriculteur.trice.s. Trois semaines de vacances peuvent être choisies librement par les consommateur.trice.s mais doivent être annoncées au minimum 10 jours à l'avance.

Paniers à l'essai :

Il est possible de conclure un contrat d'essai pour 3 paniers hebdomadaires de légume et de fruits avant de décider de s'engager sur du plus long terme.

3. Panier de légumes d'hiver

Principe :

Les personnes ayant un jardin et désirant recevoir des légumes uniquement en hiver peuvent souscrire un contrat pour un panier de légumes d'hiver. À l'exception des points ci-dessous, les clauses sont les mêmes que pour les paniers hebdomadaires.

Solidarité avec les mains (obligatoire) :

Les demi-journées minimales pour les paniers d'hiver sont fixées comme suit. Les autres clauses relatives aux demi-journées sont les mêmes que pour les paniers hebdomadaires.

- Petits paniers d'hiver : 1 demi-journée
- Moyens paniers d'hiver : 1 demi-journées
- Grands paniers d'hiver : 2 demi-journées

Livraison :

Les légumes sont livrés 23 fois par année de fin octobre à fin avril. Les autres clauses relatives aux livraisons sont les mêmes que pour les paniers hebdomadaires.

Vacances :

Une semaine de vacances peut être choisie librement par les consommateur.trice.s mais doit être annoncée au minimum 10 jours à l'avance. Les autres clauses relatives aux vacances sont les mêmes que pour les paniers hebdomadaires.

4. Panier saisonnier de produits transformés

Principe :

Les consommateur.trice.s s'engagent, en principe, sur une année pour recevoir un panier de produits transformés 4 fois par année. Il s'agit de produits tels que fromages, huiles, céréales, jus de fruits, viande séchée, conserves...

Prix :

Le prix couvre la valeur des produits, les frais de conditionnement, la livraison sur le point de dépôt et l'administration (cf Annexe). Ils sont mentionnés dans le contrat.

Paielement :

Le paiement s'effectue sur facture 15 jours avant la 1^{ère} livraison des paniers. En cas de non-paiement les paniers ne sont pas livrés.

Début, durée et fin du contrat :

Le contrat s'étend sur une année, **il est renouvelé tacitement d'année en année**. Il peut être résilié avec un préavis de 3 mois aux moments suivants de l'année : 30 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. Les résiliations d'un montant inférieur à 50.- ne seront pas remboursées.

Livraison :

Les quatre paniers sont fournis comme suit :

Un panier de printemps en mars, un panier d'été en juin, un panier d'automne en septembre et un panier d'hiver en décembre. Les paniers sont à retirer sur un point accessible en libre-service aux jours qui seront indiqués.

5. Abonnement pain

Principe :

Les consommateur.trice.s s'engagent, en principe sur une année, pour recevoir chaque semaine un pain de 1/2kg ou 1kg. Il existe la possibilité de contracter un abonnement sans gluten.

Prix :

Les prix couvrent la valeur des produits, les frais de conditionnement, la livraison sur le point de dépôt et l'administration (cf Annexe). Ils sont mentionnés dans le contrat.

Paielement :

Le paiement s'effectue sur facture au début des livraisons des paniers en 1, 2 ou 3 tranches. En cas de non-paiement, et après rappel, les livraisons sont interrompues.

Début, durée et fin du contrat :

Il est possible de commencer en principe aux moments suivants de l'année : début janvier, début mai, début septembre. Le contrat initial va jusqu'à la fin d'une année civile. **Il est ensuite renouvelé tacitement d'année en année.** Le contrat peut être résilié moyennant un préavis de deux mois pour les dates suivantes ; 30 avril, 31 août, 31 décembre. Les résiliations d'un montant inférieur à 50.- ne seront pas remboursées.

Livraison :

Les pains sont livrés 46 fois par année sur les mêmes points de dépôts que les paniers de légumes. Les consommateur.trice.s doivent aller chercher leurs pains sur ce point le jour de la livraison dès la fin de l'après-midi ou, au plus tard, le lendemain. Passé ce délai, les pains restant seront enlevés du point de dépôt, ils ne sont pas remboursés.

Vacances :

Trois semaines de vacances par année sont fixes durant lesquelles il n'y a pas de livraison, soit deux semaines à Noël et une semaine à Pâques. Ce sont les vacances prévues pour les agriculteur.trice.s. Trois semaines de vacances peuvent être choisies librement par les consommateur.trice.s mais doivent être annoncées au minimum 10 jours à l'avance.

6. Commandes complémentaires mensuelles

Principe :

Les membres de l'association peuvent effectuer des commandes complémentaires (légumes, fruits, farines, huiles, œufs, viandes, conserves et autres produits transformés) une fois par mois via le site internet de l'association.

Livraison :

Les produits commandés sont livrés sur les mêmes points de dépôts que les paniers de légumes lors de la dernière livraison du mois de ceux-ci.

Paiement :

Le paiement s'effectue sur facture. Celles-ci sont émises tous les 3 mois.

Orbe, mars 2025

Annexe : Tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2026

(les tarifs ne font pas partie des conditions générales)

Panier hebdomadaire / d'hiver de légumes et de fruits

	Petit		Moyen	Grand		
Prix moyen par semaine (environ)	17.20		26.00	39.35		
Valeur des légumes	12.30		20.55	33.40		
- livraison	2.60		3.15	3.65		
- administration	2.30		2.30	2.30		
Prix par année	Année	46 livraisons		Hiver	23 livraisons	
	Petit	Moyen	Grand	Petit	Moyen	Grand
Prix panier standard (arrondi au Fr.)	792.-	1'197.-	1'810.-	396.-	598.-	905.-
Valeur des légumes	566.-	946.-	1536.-	283.-	473.-	768.-
- livraison	120.-	145.-	168.-	60.-	72.-	84.-
- administration	106.-	106.-	106.-	53.-	53.-	53.-
Solidarité avec le porte monnaie (facultatif)						
Panier solidarité (+10%)	871.-	1'317.-	1'991.-	436.-	658.-	995.-
Panier petit budget (-20 %)	634.-	958.-	1'448.-	317.-	478.-	724.-
Aide aux champs (en demi-journées)	1	2	3	1	1	2
Surcoût en cas d'impossibilité	35.-	70.-	105.-	35.-	35.-	70.-
Paniers à l'essai (3 livraisons)	51.60	78.00	118.00			

Abonnement pain

	1/2 kg (avec ou sans blé)	1 kg (avec ou sans blé)
Prix moyen par pain	7.60	13.65
Prix par année (46 livraisons)	350.-	628.-

Panier saisonnier de produits transformés

Prix moyen par livraison	70.-
Valeur des produits	65.-
- administration	5.-
Prix par année (4 livraisons)	280.-

Autres abonnements

D'autres abonnements (œufs, tofu) peuvent être contractés directement auprès des agriculteur.trice.s de l'association. Pour plus de renseignements, merci de les contacter directement :

Œufs – Christina Iseli - 021 866 66 01 - 079 762 87 11 - info@ferme-iseli.ch

Tofu – Ferme du Joran - 079 953 85 54 - lejoran@atelierltc.ch

Contact général de l'association du Panier bio des 3 Vallons

Pour les demandes d'informations, les contrats et la facturation

Laetitia Stucki - secretariat@panierbio3vallons.ch

Pour les demi-journées, les problèmes de livraison et les questions relatives aux agriculteur.trice.s

Ferme du Joran - 079 953 85 54 - lejoran@atelierltc.ch